

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 11: Une grande enquête de l'Office cantonal du logement. Premier cahier

Artikel: Fondation "Le Logement ouvrier", Lausanne : Chemin de Montelly 32, 34, 36, 38, 40, 42 et 44 : architectes C. et F. Brugger

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

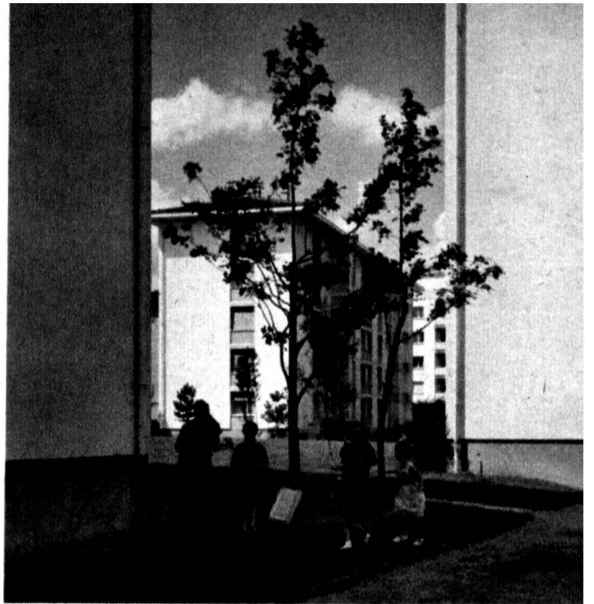
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



1



2



3

**Fondation
« Le Logement ouvrier »
Lausanne
Chemin de Montelly**

Architectes :
C. et F. Brugger
Lausanne

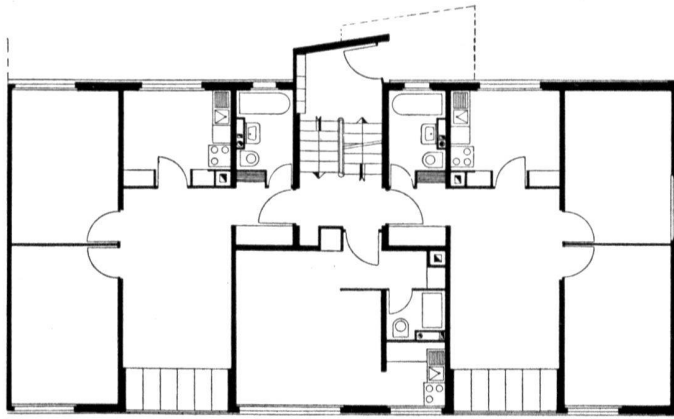
Photos « Habitation »



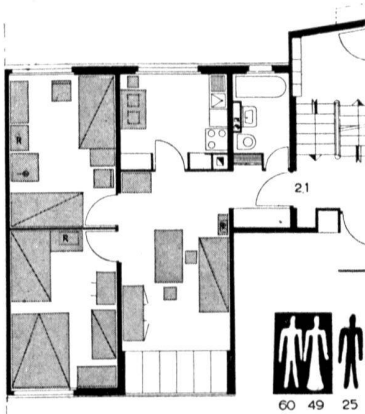
4



5

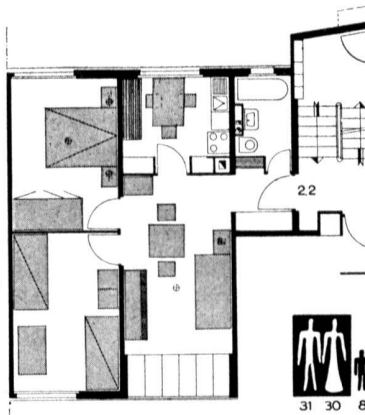


0 1 2 3 4 5 m



2.1. Manœuvre, a quitté son ancien logement (2 p.) trop petit (naissance du bébé). Un fils manœuvre, un en apprentissage, filles sans professions déclarées. Jamais d'invités! Le soir, famille dispersée dans toutes les pièces. Pas de relations avec voisins... qui se plaignent quand les aînés des enfants rentrent tard. Mécontent des placards, de la boîte aux lettres dehors.

Logement surpeuplé de façon effarante: des lits jusque sous les fenêtres; il n'y a même pas de place pour que toute la famille mange en même temps.



2.2. Chauffeur, a quitté logement trop cher. Repas et bricolage à la cuisine où les enfants font leurs devoirs. Relations avec les voisins inexistantes. Se plaignent du manque de placards, de la baignoire coincée derrière le lavabo, de la mosaïque du séjour, de la cage d'escalier, de la bise sensible dans la chambre à coucher.

Logement convenablement occupé; l'erreur dans la disposition des fenêtres des chambres à coucher est flagrante.



2.3. Père pompiste, mère vendeuse, ont quitté ancien appartement insalubre. Soirées en famille dans la chambre de séjour. Relations restreintes avec les voisins. Se plaignent de la dimension des pièces, de la cuisine, des placards, des stores; les marches encastées dans la cage d'escalier qui résonne. Apprécient la clarté, l'aération, la propreté.

Très bonne disposition du mobilier, particulièrement dans la cuisine et le séjour.

Fondation « Le Logement ouvrier », Lausanne

1956

Chemin de Montelly 32, 34, 36, 38, 40, 42 et 44

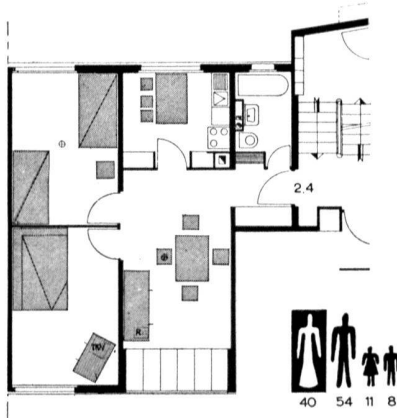
Propriétaire: Fondation « Le Logement ouvrier », Lausanne.

Architectes: C. et F. Brugger.

Niveaux habitables: 5 par immeuble (total 3 immeubles).

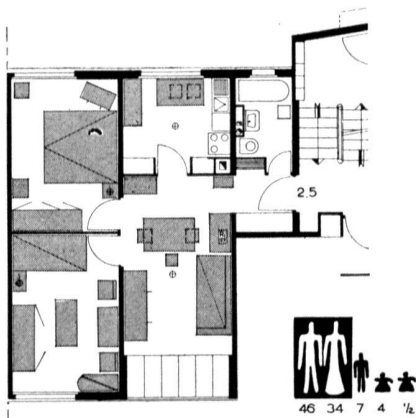
Catégorie des loyers bas

26



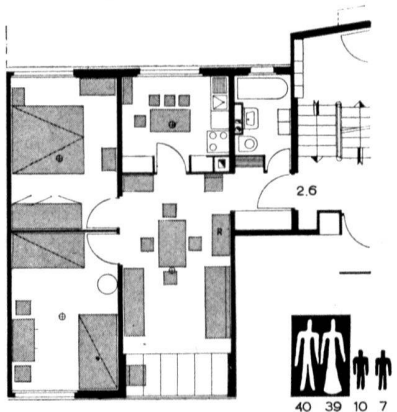
2.4. Veuve pensionnée, a quitté ancien logement insalubre; vit avec ami manœuvre. Repas à la cuisine. Enfants font leurs devoirs et jouent dans le séjour (radio). Relations avec voisins inexistantes. Ne sort pas. Peu de critiques; satisfaite de la cuisine.

Faux ménage où la seule disposition du pauvre mobilier laisse deviner bien des problèmes: pas ou peu de meubles dans la chambre des enfants, mais par contre la télévision.



2.5. Maçon, a quitté appartement trop petit après naissance second enfant. Repas à la cuisine, mais se tiennent dans le séjour (radio, reprisage, repassage...). Bonnes relations avec voisins. Juge la cuisine mal ventilée, la salle de bains froide et petite (pas possible de changer le bébé), l'entrée de l'immeuble sale. Apprécie le prix modique et la beauté de l'appartement.

La place est judicieusement utilisée, mais la famille est à l'étroit.



2.6. Maçon, a quitté ancien appartement insalubre. Repas à la cuisine. Enfants font leurs devoirs et jouent dans le séjour où se tient le soir la famille. Peu de relations avec les voisins (enfants: aucune). Pas de place pour les deux tables de nuit dans chambre à coucher! Table décentrée dans le séjour pour dégager l'armoire. Fenêtres trop larges d'un seul battant! Pas de vue. Bien chauffé.

Bonne disposition; l'utilisation serait même excellente si les fenêtres des chambres étaient placées autrement.

	1	2	3	4	Total
Nombre de logements	20	10	40	10	80
Nombre de pièces	20	20	120	40	200
Nombre d'unités ¹	40	40	250	60	340

¹ Un logement compte autant d'«unités» qu'il a de pièces, plus deux.

Surface de la parcelle	5233 m ²	Coût au m ³	103 fr. 40
Surface habitable	4301 m ²	Coût à l'unité	4825 fr.
Indice d'utilisation	0,82	Surface habitable par unité	12,65 m ²
		Loyer mensuel brut	85 fr.

27

Le montant du loyer (85 fr.) représente en moyenne le 18 % du revenu familial (11 %; 19 %; 25 %). On ne compte que deux manœuvres parmi les chefs de famille. Quatre ménages ont quitté leur ancien logement pour cause d'insalubrité, deux à la suite de naissances. Dans sept ménages, tous les repas sont pris à la cuisine; dans le huitième, à midi et le soir dans le séjour. Les grandes lessives se font d'ordinaire à la chambre à lessive, sauf pour un ménage qui lave sur l'évier ou à la salle de bains, et l'autre qui donne à laver dehors. Dans la moitié des cas, le linge est séché en hiver sur le balcon, en été à l'étendage; il est repassé et repris aussi souvent à la cuisine que dans le séjour. Suivant le temps, les enfants jouent autour de l'immeuble ou dans l'appartement familial. Trois familles se plaignent du bruit des locataires qui logent au-dessus d'elles; deux, du bruit dans la cage d'escalier. On ne voisine guère plus avec les locataires de l'immeuble qu'avec les gens du quartier; à en croire les parents interrogés, leurs enfants n'ont le plus souvent que des camarades de classe!

Six ménages utilisent la chambre à lessive et l'étendage. La quasi-totalité des achats journaliers sont faits dans le quartier, les autres le plus souvent en ville. Deux familles fréquentent l'église de leur paroisse, deux autres se contentent d'envoyer leurs enfants à l'école du dimanche; aucun autre établissement communautaire du quartier n'est cité. Les écoles enfantines et primaires sont assez proches (de cinq à quinze minutes à pied, selon les évaluations!). Trois pères de famille se rendent à pied à leur travail, trois à vélo, un dernier en tramway.

Satisfaction générale concernant le chauffage. Deux ménages estiment trop petite la chambre des parents (manque de place pour le mobilier); huit ménages se plaignent du manque de soleil dans la pièce du nord. Aucune plainte concernant la pièce de séjour. Quatre familles se plaignent des placards (nombre et dimension). Les avis sont divisés quant à l'ensevelissement de la cuisine. Une personne qui la juge bien ventilée relève qu'elle n'a pas de système de ventilation! Deux ménages ont une cuisinière électrique. Trois familles considèrent trop petite la salle de bains («pas possible à deux»). On tricote sur le balcon, on y met sécher le linge, les enfants y jouent (trop petit pour y manger). Trois familles (dont une au 3^e et l'autre au 4^e étage) se plaignent du manque de vue. Peu de plaintes au sujet des stores; une seule sur le manque de prises électriques. Par contre, quatre personnes se plaignent de la cage d'escalier, de son

entretien difficile (l'eau de récurage s'écoule sur la rampe inférieure). Quelques plaintes ou regrets concernant les sols et les revêtements des parois, surtout quant à leur entretien. Pas de vide-ordures. Les avantages généraux les plus fréquemment relevés sont la clarté, l'aération, le chauffage, le prix modéré.

Note sur l'architecture

Le plan du logement, avec ses fenêtres sur deux façades opposées est bon; on regrettera la position de la salle de bains, immédiatement à l'entrée, mais on appréciera l'absence de tout corridor inutile; la largeur des pièces (2 m. 90) est trop faible; la pièce de séjour est bien utilisée comme telle, mais l'enquête montre qu'elle sert aussi de chambre à coucher là où la famille est de plus de quatre personnes; les fenêtres des chambres à coucher sont mal placées, elles devraient être à la place du mur plein; les lits sont en effet régulièrement mal disposés.

Les trois immeubles constituent un petit ensemble agréablement disposé et ménageant entre eux un espace libre appréciable.

Analyse détaillée des logements sur lesquels a porté l'enquête

19

Les pages qui suivent comportent l'essentiel des renseignements recueillis par les enquêteurs dans les logements visités.

On trouvera notamment:

a) pour chacun des douze immeubles ou groupe d'immeubles:

- l'adresse exacte;
- le nom du propriétaire et de l'architecte;
- des indications sur l'importance de la réalisation, la surface de la parcelle, la surface habitable brute;
- le coût au mètre cube et par «unité»;
- quelques vues extérieures.

b) pour chacun des deux types de logements:

- le plan de l'étage complet;
- le plan de six logements différents avec indication de l'ameublement trouvé sur place;
- la composition de la famille;
- le prix du loyer;
- le résumé des réponses données à l'enquête par ce locataire.

De brefs commentaires accompagnent ces indications. Nous renvoyons en outre le lecteur aux conclusions qui sont données à la fin de ce cahier¹.

Composition des familles, explication des signes



Couple (moins de 65 ans).



Veuve ou divorcée (moins de 65 ans).



Couple âgé (plus de 65 ans).



Veuve ou divorcée (plus de 65 ans).



Célibataire âgé (homme ou femme de plus de 65 ans).



Célibataire (homme ou femme de 20 à 65 ans).



Adolescent (garçon ou fille de 15 à 20 ans).



Enfant (garçon ou fille en âge de scolarité: 5 à 15 ans).



Enfant en bas âge.

¹ Les lecteurs de l'«Habitation» trouveront ces conclusions à la fin du 2^e cahier (décembre 1960).